kalepso

NOTRE MÉTIER
NOS COMPETENCES

Nos compétences au service de votre sécurité

Partageons votre sécurité

5.1.3 Notre métier nos compétences 2025 07 12

NOTRE MÉTIER

La maîtrise des risques Humains et Environnementaux

KALEPSO accompagne votre entreprise, votre collectivité, votre association dans sa volonté d'améliorer la protection de vos salariés ou de vos membres à travers une offre complète de prestations : suivi, inspection, accompagnement technique, formation, management sécurité & environnement et certification.

Une mission de confiance

Telle est notre signature

Telle est la réalité de nos interventions.

Des missions qui engagent chacun de nos collaborateurs. Avec un seul Leitmotiv :

Que vous soyez pleinement satisfait

Notre vocation

Aider les entreprises, les collectivités, les associations à améliorer la sécurité des hommes qui les composent, à protéger l'environnement et optimiser leurs besoins en équipements.

La collectivité soucieuse d'améliorer la protection de ses Hommes par la fourniture d'équipements répondant à la protection des risques encourus, l'entreprise qui souhaite réaliser un diagnostic sécurité et environnemental, l'établissement de santé qui forme son personnel aux équipements de protection individuelle, le SDIS souhaitant former son personnel à la plongée profonde, l'association qui met à disposition de ses membres des équipements de protection individuelle, la PME qui a besoin d'aide pour déterminer au mieux les risques auxquels sont exposés ses salariés… A tous ces acteurs, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, KALEPSO apporte à la fois rigueur et professionnalisme, permettant ainsi à chacun d'eux de se concentrer sur son métier.

Le 31 décembre 2025

Emmanuel PERISSE

Président Directeur Général

LA VERSION NUMERIQUE FAIT FOI

Document référence : 5.1.3 Notre métier, nos périmètres, nos compétences 2025 12 31
Document rédigé par : E. PERISSE
Document approuvé par : K. PERISSE

GESTION DE VOS ÉQUIPEMENTS

Vous êtes chef d'entreprise, président d'une association, gérant d'une société, délégataire de la sécurité et des Equipements de Protection Individuelle (EPI) que vous mettez à disposition de votre personnel, de vos membres, de vos clients, … Votre responsabilité pénale est engagée vis-à-vis de la sécurité des hommes qui composent votre entité.

Depuis les années 2010, l'aspect administratif de gestion des équipements de protection individuelle ne cesse de se renforcer pour améliorer la sécurité de vos personnels, mais aussi la confiance dans l'utilisation de tel ou tel équipement.

Les dispositions qui paraissent dans les décrets, dans le journal officiel, dans les différents codes de la législation Française, sont autant d'articles qui évoluent quotidiennement et pour lesquels nous réalisons une veille réglementaire à votre attention.

Notre métier est donc de veiller sur vous et sur l'ensemble des hommes qui composent votre structure en vous fournissant notre premier service : la gestion de vos équipements

Bien gérer, c'est connaître :

- Les possibilités d'utilisation des équipements.
- Les affectations aux personnes habilitées à les utiliser.
- Leurs taux d'utilisations
- Les avaries constatées par les utilisateurs
- Les consignes d'hygiène
- Leurs dates de péremptions
- Les informations auxquelles votre personnel à accès
    - Formations
    - Modes d'emplois
    - Consignes de stockage
- …

Nous mettons à votre disposition une plateforme vous permettant d'être complètement conforme à la réglementation 2016/425 et aux dispositions accrochées quels que soient leurs codes de rattachement.

Vous disposez ainsi d'une vue d'ensemble sur vos EPI de catégorie 3 ou 2 ayant une date de péremption, sur leurs utilisations, sur les prochaines inspections à réaliser, donc de maîtriser vos besoins et vos coûts de manière très simple.

Mais notre métier ne s'arrête pas là !

LA VERSION NUMERIQUE FAIT FOI

INSPECTIONS

Afin de vous offrir ce qui se fait de mieux, en termes de contrôles de l'intégrité de vos équipements, Kalepso s'est engagée dès sa création et avant même tout contrôle physique, à mettre en place une démarche qualité reconnue mondialement.

Grace à ces démarches, reconnues par le COFRAC (C0mité FRançais d'ACcréditation) depuis le 4 juin 2021 sous le numéro 3-1791. Kalepso intervient sur vos équipements en toute impartialité et indépendance, vis-à-vis des fournisseurs, et/ ou fabricants de matériels.

Nos contrôles réalisés par des Inspecteurs qualifiés sont formés pendant 11 mois avant toute validation de leurs compétences grâce à un partenaire également indépendant de Kalepso.

Outre les contrôles réalisés sur vos équipements, nous avons développé en ensemble de tests qui sont réalisés grâce à des moyens tels que des bancs de tests ou bancs de requalifications qui permettent d'avoir des relevés chiffrés de l'aptitude de votre équipement à assurer la fonction à laquelle il est destiné.

L'ensemble des contrôles sont sanctionnés par des attestations ou des comptes-rendus, signés par l'inspecteur est déposée dans votre outil eSecure.

LA VERSION NUMERIQUE FAIT FOI